



Remboursement d'achat d'une petite pièce d'ordi

Par **henosco**, le **10/11/2010** à **20:39**

Bonjour,

nous avons acheté une carte de réseau Wifi, nous ne l'avons pas déballé et de ce fait pas utilisé nous avons le reçu:facture mais le vendeur ne veut pas ni nous l'échangé, ni nous la rembourser : est-il dans son droit et si non, comment pouvons nous faire pour nous faire "indemniser".

Merci de votre réponse.
cordialement

Par **mimi493**, le **10/11/2010** à **21:03**

Si ce n'est pas un achat à distance, si le magasin n'a pas des CGV autorisant le remboursement ou/et l'échange (ou du genre "satisfait ou remboursé"), il n'a aucune obligation de vous rembourser, de faire un avoir ou d'accepter l'échange.